

Dossier : A 2012 01155
Donation M Mme GALLISSAIRES Daniel
Nos réf. : JLS/GG
Nos réf. :

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE, Maître Jean-Luc SENTENAC, Notaire à CASTELJALOUX
(47700), 5 avenue du 8 Mai 1945,

CERTIFIE ET ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le 10 août 2012

Monsieur Daniel Marie, Bernard GALLISSAIRES, Conseiller économique, et
Madame Jennifer Maria HOGBERG, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à
CASTELJALOUX (47700), 68 grande rue .

Nés, savoir :

Monsieur à CASTELJALOUX (47700), le 21 décembre 1962 ;

Madame à SEOUL (COREE), le 02 janvier 1962.

Ont fait donation entre vifs à :

Mademoiselle Brigitte GALLISSAIRES, Etudiante, demeurant à
CASTELJALOUX (47700), 68 grande rue .

Née à SEOUL (COREE), le 14 juin 1993.

Célibataire.

Monsieur André GALLISSAIRES, étudiant, demeurant à CASTELJALOUX
(47700), 68 grande rue .

Né à HOUSTON (ETATS-UNIS), le 17 octobre 1995.

Célibataire.

Chacun pour moitié, et en avancement de part successorale,

Dans la proportion de moitié indivise en nue-propiété au profit de Monsieur
André GALLISSAIRES et de moitié indivise en nue-propiété au profit de Mademoiselle
Brigitte GALLISSAIRES.

IMMEUBLE INDIVIS

La nue-propiété pour y réunir l'usufruit au décès du survivant des époux donateurs, de :

SAINT SAVIN (Hautes-Pyrénées)

Les fractions ci-après désignées d'un immeuble en copropriété composé d'un bâtiment de six niveaux,
terrain autour, situé à SAINT SAVIN (65400), 23 place du Trey
Ledit immeuble figurant au cadastre sous les références suivantes :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	A	321	Le bourg	04 a 18 ca
	A	322	23 Place du Trey	03 a 97 ca
	A	323	Le bourg	02 a 32 ca
	A	324	Le bourg	01 a 90 ca
	A	325	Le bourg	09 a 43 ca
	A	437	Le bourg	25 ca
Contenance totale				22 a 05 ca

Ledit immeuble soumis au régime de la copropriété, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division contenant règlement de copropriété dressé par Maître CAZEILS, Notaire à LOURDES, le 27 mars 2008, publié au 2ème Bureau des Hypothèques de TARBES, le 30 mai 2008 volume 2008P numéro 2278.

L'état descriptif de division a été modifié aux termes d'un acte reçu par Maître François CHALVIGNAC, notaire à LOURDES, le 20 avril 2011, publié au 2ème bureau des hypothèques de TARBES le 27 avril 2011 volume 2011P n°1666. ledit acte a fait l'objet d'une attestation rectificative dressée par Me CHALVIGNAC, notaire susnommé, le 13 mai 2011 publié au 2ème bureau des hypothèques de TARBES le 17 mai 2011 volume 2011P n°1921 ; création de trois nouveaux lots portant les numéros 38, 39 et 40 issus des parties communes sans modification de la totalité de la quote-part des parties communes restant établie en 1000èmes. Modification des tantièmes :

- du lot 1 qui passent de 61 à 60/1000èmes
- des lots 2 et 3 qui passent de 88 à 87/1000èmes
- du lot 4 qui passent de 64 à 63/1000èmes
- du lot 5 qui passent de 87 à 85/1000èmes
- du lot 8 qui passent de 58 à 56/1000èmes.

L'état descriptif de division a été de nouveau modifié aux termes d'un acte reçu par Maître CAZEILS, notaire à LOURDES, le 7 juin 2012, publié au 2ème bureau des hypothèques de TARBES le 21 juin 2012 volume 2012P n°2566 ; création du lot 41 issu des parties communes. Les quotes-parts des lots sont exprimées en 1008èmes. L'assise de la copropriété : parcelles A321 - A 322-A323 - A 324 - A 325 et A 437.

Lots donnés

1- Un appartement aux 3ème et 4ème étages du bâtiment ,
Formant le lot 12 de l'état descriptif de division, en duplex, desservi par les parties communes affectées à la circulation générale, l'escalier E2 et l'ascenseur, comprenant :

au troisième étage, une entrée avec placard, un séjour avec kitchenette, terrasse et galerie, un W.C., une chambre, une salle de bains,
et au quatrième étage, une chambre avec placard, un W.C., une salle de bains.
Et les 92 / 1.008 èmes des parties communes de l'immeuble.

2- Un emplacement de parking formant le lot numéro 25 de l'état descriptif de division, sis au rez-de-chaussée bas du bâtiment, desservi par les parties communes affectées à la circulation générale,
Et les 5/1008èmes des parties communes générales de l'immeuble.

3- Et Un cellier au rez-de-chaussée du bâtiment,
Formant le lot 31 de l'état descriptif de division, sis au rez-de-chaussée bas du bâtiment, desservi par les parties communes affectées à la circulation générale, l'escalier E2 et l'ascenseur.
Et les 1 / 1.008 èmes des parties communes de l'immeuble.

Evaluation des biens donnés

- L'immeuble situé à SAINT SAVIN (65400), 23 place du Trey évalué en pleine propriété à la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200.000,00 €).
La nue-propriété étant évaluée à la somme de QUATRE-VINGT MILLE EUROS (80.000,00 €), et l'usufruit à la somme de CENT VINGT MILLE EUROS (120.000,00 €).

Garanties - Rapport - Conditions

Audit acte, il a en outre été stipulé :

- La réserve du droit de retour, sauf en présence de descendants du donataire.
- L'interdiction d'aliéner.
- Que le rapport s'effectuerait en moins-prenant.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur trois pages, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A CASTELJALOUX
Le 10 août 2012

Jean-Luc BENTENAC
M. Jean-Luc BENTENAC
NOTAIRE
3 avenue du 8 Mai 1945
47700 CASTELJALOUX